



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 99420

Texte de la question

M. Bruno Gilles attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'appel lancé aux gouvernements européens, le 1er juillet 2006, par des associations regroupant des familles de patients et de malades afin que la lutte contre la maladie d'Alzheimer devienne une priorité de santé publique. La maladie d'Alzheimer frappe près de 5,4 millions de personnes en Europe occidentale et pourrait en toucher le double d'ici à 2040. Selon cet appel, l'effort des pouvoirs publics européens doit porter sur la recherche médicale, l'amélioration du dépistage, le traitement de la maladie ainsi que la formation des personnels soignants. Dans cet appel, les associations pressent l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de déclarer la maladie d'Alzheimer fléau sanitaire majeur. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la politique menée par la France à l'échelle internationale pour faire progresser les actions communes contre ce fléau.

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « Plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « Solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi le ministre de la santé et des solidarités a indiqué, le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « Grande Cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « Grande Cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, il a rappelé qu'en mai 2006 il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales. Au niveau européen, le ministère de la santé participe aux travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une politique pour les soins de longue durée à destination des personnes âgées. Ces travaux sont menés par la direction de l'emploi et des affaires sociales de la Commission européenne. Ils visent à proposer une politique d'orientation incluant le

fonctionnement de systèmes de santé, la protection sociale et la coordination des services. Les soins de longue durée concernent prioritairement les personnes âgées et donc les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Concernant la recherche au niveau européen, les ressources allouées pour les projets de recherche européens sur la maladie d'Alzheimer sont de 20 millions d'euros pour le 5e PCRD (programme-cadre européen de recherche, de développement technologique et de démonstration) et 40 millions d'euros pour le 6e PCRD. Il existe 78 projets européens de recherche sur la maladie d'Alzheimer et maladies apparentés, dont 10 sont coordonnés par une équipe française.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99420

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7230

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11662